

Convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel

2010/0361(NLE) - 20/07/2015 - Acte final

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne, la convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1293 du Conseil sur la conclusion, au nom de l'Union européenne, de la convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel.

CONTENU : par la présente décision, le Conseil **approuve, au nom de l'Union**, la convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel.

La convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel a été adoptée par le Conseil de l'Europe le 24 janvier 2001 et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003. Elle met en place un cadre réglementaire qui est quasiment identique à celui fixé dans la [directive 98/84/CE](#) du Parlement européen et du Conseil.

Le 21 décembre 2011, la convention a été signée au nom de l'Union sur la base de la [décision 2011/853/UE du Conseil](#), remplacée depuis lors par [la décision 2014/243/UE](#) du Conseil.

La conclusion de la convention pourrait contribuer à étendre l'application de dispositions similaires à celles de la directive 98/84/CE au-delà des frontières de l'Union et à mettre en place un droit des services à accès conditionnel qui serait applicable sur l'ensemble du continent européen.

Dans une **déclaration annexée à la décision**, l'Union européenne, tout en reconnaissant les objectifs poursuivis par la convention, exprime la préoccupation que suscite pour elle, à la suite de son adhésion à la convention, l'application de l'article 9 et de l'article 10, paragraphe 3, de ladite convention, eu égard à sa compétence exclusive en la matière.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 20.7.2015.